

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020, À 19 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents : Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et secrétaire-trésorier : Louis Ochou

Est absent :

Le conseiller : Poste no 2 : Dawn Eden

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET ACCEPTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023.**
- 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-398 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021.**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 20-198 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023.

CONSIDÉRANT l'obligation pour chaque municipalité d'adopter son budget pour

l'année financière subséquente et son programme triennal d'immobilisation pour les trois années subséquentes et ce, avant le 31 décembre de l'année en cours.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par résolution du Conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Murdochville adopte, par la présente résolution, son budget pour l'année 2021, lequel est ici-bas reproduit dans son intégralité.

QUE le budget 2021 se ventile de la façon suivante:

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS	BUDGET 2021
- Taxes foncières générales (incluant les matières résiduelles)	758 069,68 \$
- Eau potable et eaux usées	233 500,00
- Paiements tenant lieu de taxes	89 982,95
- Transferts	1 018 919,89
- Autres revenus	<u>99 527,48</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>2 200 000,00 \$</u>
DÉPENSES	BUDGET 2021
- Administration générale	547 518,89 \$
- Sécurité publique	60 131,85
- Transport	527 340,45
- Hygiène du milieu	773 735,02
- Aménagement	79 734,35
- Loisirs et culture	187 039,44
- Frais de financement	<u>24 500,00</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>2 200 000,00 \$</u>

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, soit et est accepté.

QUE ce programme se lise comme suit :

Année 2021 :

- Étude, recherche et sécurisation des sources d'eau potable : 55 000 \$
- Étude - Poste de chloration : 20 000 \$
- Mise aux normes réseau d'aqueduc - Rue de la Montagne : 177 000 \$
- Mise aux normes réseau d'égout - Rue de la Montagne : 240 000 \$
- Réparation de la chaussée - Rue de la Montagne : 100 000 \$
- Mise aux normes réseau d'aqueduc - Rue des Cèdres : 193 000 \$
- Mise aux normes réseau d'égout - Rue des Cèdres : 206 000 \$

- Réparation de la chaussée - Rue des Cèdres : 70 000 \$
 - Étude de remplacement d'un ponceau - Rue des Bouleaux : 40 000 \$
 - Remplacement d'un ponceau - Rue des Bouleaux (phase 1) : 1 000 000 \$
 - Mise aux normes des barrages : 69 000 \$
 - Achat d'un chargeur sur roues : 250 000 \$
 - Achat d'un tracteur : 50 000 \$
 - Achat d'une pelle mécanique sur chenille : 250 000 \$
 - Achat d'un balai de rues (usagé) : 165 000 \$
 - Achat d'un souffleur à neige (usagé) : 75 000 \$
 - Achat de deux (2) camionnettes - Travaux publics : 90 000 \$
 - Acquisition d'un couteau électrique (désincarcération) - Service incendie : 20 000 \$
 - Agrandissement de la caserne - Service Incendie : 1 330 000 \$
 - Maintien des actifs - Hôtel de ville : 100 000 \$
- TOTAL : 4 500 000 \$

Année 2022 :

- Mise aux normes réseau d'égout - 2^e Rue : 375 000 \$
 - Réparation de la chaussée - 2^e Rue : 220 000 \$
 - Construction du poste de chloration : 1 000 000 \$
 - Étude - lieu de déversement de la neige usée : 55 000 \$
- TOTAL : 1 650 000 \$

Année 2023 :

- Station des eaux usées - décantation : 8 500 000 \$
 - Achat d'un camion pompe - Service incendie : 350 000 \$
- TOTAL 2023 : 8 850 000 \$

5. RÉSOLUTION 20-197-A - ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-398 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 20-398 - RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021 - soit et est adopté

6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 19 h 20.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Louis Ochou
Directeur général et
secrétaire-trésorier